



DATE DE PUBLICATION : 17 décembre 2020

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance extraordinaire du CSE Siège du 17 décembre 2020 à partir de 16h30.

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Ressources Humaines le 18 mai 2020 ;

Vu l'article L 2315-23 du code du travail ;

Décide :

Délégation est donnée au directeur des Relations sociales à l'effet d'assurer la présidence de la séance extraordinaire du comité social et économique Siège du 17 décembre 2020 à partir de 16h30.

Fait à Paris, le 17 décembre 2020

Hervé GONSARD